L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 13 MARS.

Revue des Journaux.

Nous lisons dans le *Picayune* un long article sur la décision des arbitres de Genève dans l'affaire des réclamations américaines—arbitrées et décisées qu'on a presque oubliées — et sur la somme que la Grande-Bretagne a été condamnée à payer aux Etats-Unis. Notre confrère s'attache à la question des dommages indirects; il dit que l'Angleterre en trouve dans un différend; on elle a considéré ces dommages après d'énergiques protestations et nous a compté cinq millions de piastres pour ne être délivrée, ou elle n'a point permis à ses agents de s'y arrêter et s'est laissé voler la somme qu'elle a déboursée en plus du montant qu'exigeait M. Grant.

Le *Picayune* ajoute que la reine a été si humiliée du résultat de la conférence, qu'elle s'est mise au lit; que malgré la prétendue habileté des diplomates, l'Angleterre interprète le traité d'une façon et les Etats-Unis d'une autre.

Que s'ensuit-il? Les deux gouvernements, dit notre confrère en terminant, s'étaient engagés à demander aux autres nations d'adopter les principes proclamés par le tribunal de Genève, mais voudront-elles, comme l'a très bien fait observer M. Disraeli, souscrire à des lois sur le sens desquelles les auteurs eux-mêmes ne s'accordent pas.

Le *Picayune* conclut de tout cela que les hommes d'argent font de la politique un commerce, qu'ils jouent le rôle de tyrans aux Etats-Unis et de lâches tributaires dans la Grande-Bretagne, suivant leurs intérêts. Pour eux, la guerre c'est le gaspillage, la paix signifie les disastres : l'honneur et la sûreté de l'avenir ne sont rien.

Le *Times*, en constatant le fait que par suite de l'immense quantité de métaux, de porc, de graisse, etc., que l'Ouest est appelé à fournir à l'Est de l'Union, nos conditoyens de la vallée n'ont pas actuellement les moyens d'envoyer leurs céréales aux autres marchés, rappelle aux producteurs de grains et de blés que le Mississippi se jette dans la mer et leur donne toutes les facilités nécessaires pour écouler le surplus de leurs richesses. Les moyens de transport abondant sur le grand fleuve, dit notre confrère, et il y a ici des steamers qui prennent du fret pour Liverpool à des conditions plus avantageuses que celles de New York ou de Baltimore. Espérons que nos amis et alliés naturels profiteront de la leçon de géographie et des excellents conseils du *Times*.

—*Le Times* relève une assertion du *Chronicle*. "Le manque de temps — à ce que prétend le journal de Washington—a seul empêché l'adoption de mesures destinées à remédier au triste état de choses en Louisiane. Le congrès a imposé au président une responsabilité que les deux chambres eussent dû assumer elles-mêmes; il faudra donc que le président agisse, à quelque prix que ce soit." Notre confrère attache une grande importance à la déclaration de l'organe de l'administration, qui elle corrobore, dit-il, ce qu'il a toujours affirmé. Il n'est pas clairement prouvé, ajoute le *Times*, que le Congrès se soit trouvé, faute de temps, dans l'impossibilité de décider la question qui s'est fréquemment présentée, sous une forme ou sous une autre, depuis le commencement de la session ; on est plutôt autorisé à croire que les honorables ont craint et redouteront encore de se prononcer définitivement, qu'ils ont mieux aimé et aimeront mieux déposer le fardeau sur les épaules de M. Grant. Ce dernier, imposant et devant imposer à la Louisiane le régime qu'elle subira pendant des mois, il est responsable envers le peuple américain des conséquences de ses actes.

Tandis que le *Picayune* s'occupe du tribunal de Genève, que le *Times* s'adresse aux fermiers de l'Ouest, au congrès qui sèdent caché, tout en reconnaissant que l'heure était venue de se montrer, à M. Grant, qui soutient, par la force, un gouvernement déclaré illégal par ses partisans, le *Republican* nous parle de "l'annexion commerciale" de la Baie de Samana et des avantages qui en résulteront pour notre ville, pour la nation, pour le monde entier. Il comprend de moins en moins l'opposition qu'a soulevée le projet de certains capitalistes de New York. Cette opposition, dit-il, ne diffère pas de celle qu'ont rencontrée M. Jefferson, les amis du Texas, et que rencontre aujourd'hui le président ; elle vient d'hommes qui mettent le parti au-dessus des intérêts de la nation. Il est vrai, continue l'organe démocrate, que les *politicians* de la localité n'osent pas combattre la délivrance de Cuba ou l'annexion commerciale de Samana ; ils ont maintenu, cependant, que le premier est impolitique et la seconde illégale.

Mais l'achat est un fait accompli ; le *Republican* est heureux.

LA CURÉE. — D'après une communication du ministre des finances prussien, la France aurait actuellement payé 3,350 millions de l'indemnité de guerre. 2,700 millions ont été réservés pour les intérêts généraux de l'empire ; 966 millions pour les fonds des invalides et la construction de forteresses allemandes. Des sommes plus considérables encore seront effectuées aux besoins de l'empire : et, de toute l'indemnité de guerre française, 800 millions de thalers seulement seront partagés entre les Etats qui composent la grande unité allemande.

La commission de la Chambre des députés de la Prusse a terminé ses travaux sur l'emprunt pour les nouveaux chemins de fer. On aura recours à un emprunt public, parce que la part de l'indemnité de guerre afférente à la Prusse ne peut y être consacrée.

Comme on voit, l'empereur Guillaume, en tout, se fait la part du lion.

— Une personne récemment arrivée de Metz, a fourni au *Paris Journal* les détails suivants sur la situation de cette malheureuse ville :

La population française y est tombée de *quarante-cinq mille à deux mille* habitants. Quinze mille Allemands y sont venus remplacer les émigrants volontaires.

— Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Vu le décret en date du 13 février 1873,—Décrète :

" Art. 1er.—Sont nommés : directeur de l'Observatoire de Paris, président du conseil de cet établissement, M. Le Verrier, membre de l'Académie des sciences et du bureau des longitudes.

" Conseillers de l'Observatoire : MM. Belgrand, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des ponts et chaussées ; Picard, membre de l'Académie des sciences ; le vice-amiral Jurien de la Gravière, membre de l'Académie des sciences, directeur du dépôt des cartes et plans de la marine ; Wolf, membre de l'Académie des sciences ; Tresca, membre de l'Académie des sciences, sous-directeur du Conservatoire des arts et métiers ; Daubrée, membre de l'Académie des sciences, directeur de l'Ecole des mines.

" Art. 2.—Sont nommés membres du conseil : MM. Yvon Villarceau, membre de l'Académie des sciences, astronome à l'Observatoire, secrétaire du bureau des longitudes ; W. Huggins, astronome à l'Observatoire ; Guillot, astronome-adjoint à l'Observatoire ; Rayet, astronome-adjoint à l'Observatoire.

—Une rencontre à l'épée a eu lieu sur le territoire espagnol, entre M. de Bollard, rédacteur du *Drapeau français*, et M. J. Laffon, de l'*Indépendant* de Perpignan.

Après que le combat eut été repris trois fois en vingt minutes, les deux adversaires ont été blessés à la main et au bras.

Cette affaire se rattache à une polémique qui a eu lieu entre M. de Bollard et M. Derroja, rédacteur en chef de la feuille radicale l'*Indépendance*, à la suite de quoi ce dernier a trouvé bon de partir brusquement pour l'Espagne.

—L'affaire intentée par Mme veuve Millière contre le capitaine Garcin, auquel elle demande 150,000 fr., a été appelée hier devant la justice de paix du 7e arrondissement, et renvoyée devant la justice de paix de Versailles, le défendeur ayant fait élection de domicile dans cette ville.

—Le *Figaro* rapporte qu'une rencontre à l'épée a eu lieu hier matin, à sept heures, dans le bois de Ville-d'Avray, entre M. le marquis F. de Gardias et M. Charles de Bussy.

A la troisième passe, M. C. de Bussy a reçu un coup d'épée dans l'aine.

—Le *Rappel* annonce que M. Edmond About a été mandé chez le procureur de la République pour s'expliquer sur la publication, dans le *XIXe Siècle*, de la lettre injurieuse pour M. Thiers, attribuée à l'un des membres de la commission des Trente.

—L'autre jour, dans les bureaux du chemin de fer du " ", on parlait d'un accident arrivé récemment sur la ligne.

— C'est la faute du mécanicien, disaient-on, il n'a pas arrêté à temps.

— Eh ! messieurs, souvenez-vous du mot de Dantonchin :

Le critique est aisé et l'arrêt difficile !

France.

ACCORD ENTRE M. THIERS
—ET—
LA COMMISSION DES TRENTE.
ECHEC DE LA FUSION.

Nous empruntons au *Mémorial Diplomatique* du 23 février, l'historique de l'accord qui s'est établi entre M. Thiers et la commission des Trente.

Conformément à nos prévisions et aux espérances de tous les bons citoyens, après bien des difficultés et des péripéties, l'accord fait par s'établir entre la commission des Trente et le Président de la République. Nos lecteurs connaissent exactement sur quel point s'élevait de dernier moment une difficulté aussi grave qu'imprévue. Vers la fin de ses délibérations, la commission des Trente avait cédé saisie par M. Dufaure d'une proposition ainsi conçue :

Il sera statué à bref délai : 1° sur la composition de l'Assemblée appelée à succéder à l'Assemblée actuelle ; 2° sur la composition, le mode d'élection et les attributions d'une seconde Chambre ; 3° sur l'organisation du pouvoir exécutif dans la période qui s'écoulera entre la dissolution de l'Assemblée actuelle et la constitution des deux nouvelles Assemblées.

Cette proposition, introduite, comme nous l'avons dit plus haut, à la dernière heure, avait soulevé de vives susceptibilités dans la commission des Trente. Non pas que celle-ci eût des objections capitales contre tous les points qui la composaient ; au contraire, sur trois il y en avait deux à l'occasion desquels aucun dissentiment n'était possible, et, quant au dernier, relatif à la prorogation des pouvoirs de M. Thiers, il était de nature à ne pas froisser le parti légitimiste, qui lui semblait trahir chez le gouvernement une arrière-pensée dissolutionniste et l'intention d'une mesure secrète contre son existence. Dans ces conditions, pour couper court à toute équivoque, et ne pas sous la pression d'une minorité irréconciliable, la commission avait rejeté la proposition Dufaure ; après quoi, sans vouloir entendre à rien elle avait nommé un rapporteur et s'était ajournée jusqu'à la confection du travail de ce dernier.

C'est à ce moment qu'ont commencé des pourparlers et de véritables négociations, dans lesquels il convient de dire que M. le duc de Broglie personnellement a joué, ainsi que M. le duc d'Audiffret-Pasquier, le rôle le plus actif dans le sens le plus conciliant. Comme nous l'avons déjà fait observer, il existe dans la commission des Trente une minorité de droite au moins aussi radicale et aussi exclusive que la minorité de gauche. Opposée à toute entente, résolue à provoquer un conflit, la minorité de droite a tout mis en œuvre pour maintenir les résolutions de la commission dans une hostilité irréconciliable contre Particle 4. Elle a lutté pendant huit jours contre le courant contraire ; mais il a été en vain. Le rapporteur, M. le duc de Broglie, acquis à d'autres idées, faisait pendant ce temps son travail, le lisait à ses collègues, et obtenait de la majorité l'autorisation de le soumettre au Président de la République. Mieux que cela, la commission se réunissait extraordinairement pour entendre le développement d'une proposition, émanant de M. Tallon, au sujet de la prorogation des pouvoirs présidentiels, proposition qui passait pour refléter avec assez d'exactitude le fond des idées du gouvernement et pouvait donner la mesure des concessions qu'il était prêt à faire de son côté. Enfin au moment où la commission allait statuer sur le rapport de M. de Broglie, elle recevait de M. Dufaure une nouvelle proposition ainsi conçue :

L'Assemblée ne se séparera pas sans avoir statué : 1 sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatifs et exécutifs ; 2 sur la création et les attributions d'une deuxième Chambre ; 3 sur la loi électorale.

Cette nouvelle rédaction a été adoptée par la commission des Trente, avec un paragraphe additionnel portant que l'initiative du projet de loi énoncée dans la proposition qui précède sera réservée au gouvernement.

Nous empruntons à la *Patrie* ce qui suit :

Sous le titre *Indiscrétions*, le journal le *Soir* donne une sorte de petit récit des événements de la commission des Trente. Nous l'abrégeons pour nos lecteurs.

Après avoir raconté brièvement les faits, le *Soir* reprend :

Ces vues contradictoires seraient inexplicables pour le public, et ne lui permettraient pas de se rendre un compte exact de la situation, si on ne lui faisait pas connaître les incidents qui ont amené et précédé cet étrange et heureux dénouement.

Depuis dimanche, de grands efforts avaient été faits par M. Dufaure et par M. de Goulard auprès de M. de Broglie, pour décider l'honorable rapporteur à user de son influence sur ses amis dans le sens d'un accord avec le gouvernement. On était en coquetterie réglée : M. de Broglie, fort aimable ; les deux ministres, très pressants ; le gouvernement prêt à recevoir encore un peu. Sur ces entrefaites, la princesse Clémentine d'Orléans arrive à Paris.

Le *Soir* rapporte alors comment les espérances fusionistes, que l'arrivée de la princesse Clémentine avait poussées à leur plus haut point, tombèrent tout à coup ; puis ce journal ajoute :

La fusion, cette fois, était enterrée. On lui fit à la hâte de discrètes funérailles, et, sans prendre le temps de faire mettre le crêpe sur son chapeau, un des duc siégeant à la commission des Trente se rendit inopinément au conseil des ministres, qu'il s'est trouvé au milieu de la détresse nationale, des hommes capables de trafiquer de la dignité de l'Assemblée pour le plus grand profit des vastes ambitions qui dévorent leurs petits esprits.

Voici maintenant quelques détails d'un haut intérêt sur la conduite des *leaders* de la commission :

MM. les ducs d'Audiffret-Pasquier et de Broglie, à l'exemple des hommes du 4 septembre, ont signé un pacte avec M. Thiers. Nous connaissons par le menu leurs démarches, leurs conciliabules. Ce sont eux qui, guidés par des vues personnelles, se sont opposés aux tentatives d'union monarchique et ont préparé le triomphe de M. Thiers au sein de la commission des Trente.

MM. d'Audiffret et de Broglie ont cru l'occasion bonne de se faire un rôle et de s'imposer à M. Thiers. Entre les reines de l'union monarchique et l'affaissement de la commission des Trente, ils ont entrevu une place à prendre, digne de leur génie et de leur patriotisme. Que pouvaient-ils espérer ? Mériter des honneurs au prix de l'honneur. Ils n'ont pas hésité. Ils ont détruit les espérances d'un accord entre les partis monarchiques, et précipité la commission dans la voie des défaillances.

La *Patrie* nous fournit encore les nouvelles suivantes :

On nous informe que l'action personnelle de M. le duc de Broglie a été pour une très grande part dans la solution du problème de la conciliation, et l'on nous a assuré que M. Thiers avait adressé à l'honorable rapporteur une lettre toute personnelle et les plus flatteuses pour le remercier de son heureuse intervention dans tout le cours de ces négociations délicates.

Pendant que le gouvernement et la partie conservatrice de la Chambre arrêtaient de l'extrême entente survenue entre M. Thiers et la commission des Trente, le centre gauche, fraction Christophle, et la gauche radicale, se proposaient de troubler cette satisfaction et de raviver l'antagonisme lors de la discussion générale. Il paraît avéré que plusieurs membres de ce parti présentaient une série d'amendements destinés à remettre tout en question, particulièrement sur le principe de la création d'une deuxième Chambre et sur la prorogation des pouvoirs.

"On espère que le rapport sera fait lundi et que la discussion pourra avoir lieu le 27 ou au plus tard le lundi suivant.

Nous avons dit que le parti de l'appel au peuple se proposait de prendre une attitude particulière dans la discussion du projet de la commission des Trente. Le plan est maintenant arrêté définitivement. La proposition dont s'agit sera signée par quarante-deux députés.

Le bruit court, et il s'accrédite assez sérieusement depuis hier, que des mouvements ministériels seraient bientôt opérés. Le vote de l'Assemblée sur le rapport de la commission des Trente. Ces remaniements sont importants dans le sens indiqué par le caractère de l'accord, et seraient la consécration de l'entente. Si persistante que soient ces bruits, il importe de ne les accepter que sous toutes réserves.

Il y a eu, mardi dernier, réunion parlementaire chez M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. Quarante membres appartenant à la fraction fusionniste étaient présents. Il s'agissait de décider si l'on adresserait une délégation à M. le comte de Paris pour l'engager à faire une démarche auprès de M. le comte de Chambord. Après une discussion assez longue, il a été reconnu que la prudence commandait de s'abstenir : l'acceptation de M. le comte de Paris n'étant rien moins que certaine, il ne fallait pas s'exposer à un échec qui donnerait de nouvelles armes aux adversaires. Voici donc la question de la fusion une fois de plus ajournée provisoirement.

Les cabinets étrangers savent tous, à l'heure qu'il est, que les nouvelles tentatives en vue de la fusion des deux branches des Bourbons ont échoué.

Nous ajoutons à ce fait quelques indications touchant l'avenir. On verra la guerre éclater dans les deux camps. Le parti légitimiste a résolu de faire imprimer et de publier toutes les lettres échangées entre orléanistes et légitimistes et tout ce qui s'est passé depuis la commission des Trente. Cette publication ne saurait manquer d'exciter le plus vif intérêt dans le monde politique.

L'AFFAIRE DE LA RUE DE SURESNE.

Nous lisons dans un journal :

Après bien des tatonnements, l'affaire dite de la rue de Suresne a été inscrite au rôle de la 10me chambre pour les jeudi et vendredi prochains. Sept prévenus seront renvoyés devant le tribunal correctionnel pour excitation de mineurs à la débauche.

C'est d'abord Mme Augustine Lecouteux, dite Rondy, âgée de 31 ans.

Mme Strausack, dite la baronne de Strausack, âgée de 59 ans.

Louise Lambron, âgée de 38 ans, femme de chambre de la Rondy.

Léontine Lescoteux, sœur de la Rondy, qui est en fuite.

Puis, du côté des hommes :

Eppinger (Georges), 26 ans, domestique, frotteur, commissionnaire.

M. O....., âgé de 50 ans, personnage indécis, client de la maison plutôt qu'autre chose.

Tous ces prévenus, sauf le dernier, sont en prison. Le huis clos est abandonné.

La femme Lambron, à en croire les bruits qui circulent, rédigeait en style des plus piquants, les missives portées aux demoiselles et aux messieurs. Georges Eppinger, qui était un beau parleur, un peu irrégulier, faisait le rôle de messager galant et courait, d'un pied léger, remettre les missives avec toute la discrétion convenable. On lira sans doute quelques unes de ces lettres à l'audience. Mme Rondy demandait des femmes partout, même à l'étranger. On indiquait la couleur dont il les fallait, la stature, les avantages physiques. Les brunes aux yeux bleus, les blondes aux yeux noirs étaient fort recherchées. Il fallait quelquefois aussi des brunes aux longs cheveux naturels, aux sourcils largement marqués. On ne dédaignait pas les talents d'agrément, sans pourtant les exiger. Il y avait des mineures de tous les degrés ; la plus jeune avait seize ans.

Cette affaire mettra en relief des types fort curieux ; mais le plus marqué, le plus original, sera ce bon M. O..... On le voyait toujours dans l'établissement ; on l'en croyait le bailleur de fonds, le commanditaire. Aussi passait-il en maître.

La femme Rondy a obéi sur la défense de Me Demimid ; la femme Lambron, rue Carré ; la veuve Boscard, Me Lachaud ; peut-être aussi ce dernier défendra-t-il M. O..... On ignore le nom des avocats de la femme Strausack et de Georges Eppinger.

Il y aura une vingtaine de témoins entendus. Ces témoins seront naturellement les jeunes filles séduites ou non séduites, d'anciennes employées de la maison, des dames du demi-monde, qui ont appris ce qui se passait là pour la chronique scandaleuse de leurs boudoirs.

Nous lisons dans la *Patrie* du 22, sous le titre " Suite de l'audience du 20 février, " ce qui suit :

Cette affaire annoncée à grand fracas au public, ne se réduit, en réalité, qu'à une place vulgaire dans les procès de cette nature.

Il ne s'agit donc que de vieilles, vicieuses et habilées femmes ayant racolé dans tous les pays des jeunes filles mineures et inexpérimentées, et faisant d'elles métier et marchandise avec une sorte de régularité commerciale, réalisant d'importantes bénéfices en traitant la misère par la débauche.

Voilà toute l'affaire de la rue de Suresne; rien de plus, rien de moins, et nous avons déjà vu de nombreuses pourtelles de ce genre, n'offrant ni plus ni moins d'intérêt, et qui n'ont pas soulevé la curiosité qu'on s'est plu, par des récits exagérés, à attirer sur ce procès.

Nous avons seulement résumé les faits qui ont motivé la poursuite et auxquels les interrogatoires des inculpés et les dépositions des témoins n'ont rien ajouté de nouveau et n'offrent absolument rien d'intéressant.

L'audience d'hier s'est terminée à cinq heures et demie : quelques témoins, qui ne se sont pas présentés, seront entendus aujourd'hui ; puis viendront : le réquisitoire de M. Calmon, ministère public, les plaidoiries de la défense, et très probablement, le prononcé du jugement, que nous espérons connaître assez à temps pour le publier.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Le sieur Van den Heghen, arrêté au cours de l'insurrection dirigée à Paris contre plusieurs individus inculpés d'infraction à la loi sur l'internationale, comparaîtra prochainement devant le tribunal de police correctionnelle. Van den Heghen est signalé par la prévention comme ayant pris une part très active aux faits qui ont motivé la poursuite.

Une importante arrestation vient d'être opérée par les soins de la préfecture de police : c'est celle du nommé E.-L. Clément, qui, pendant l'insurrection, a été successivement membre du Comité central de la garde nationale, membre de la Commune et délégué, pendant quelques jours, à la sûreté générale.

L'histoire de cet homme est fort curieuse. Autrefois simple ouvrier cordonnier, très habile et très rangé, il eut, vers la fin de l'Empire, le malheur d'acquérir parmi les ouvriers et dans les clubs une popularité qui, croissant de jour en jour, l'amena, par la suite des événements, à l'importante position qu'il occupait parmi les insurgés. Clément, qui n'a d'ailleurs que peu marqué parmi les hommes de la Commune, n'a pu prendre part aux atrocités des derniers jours de l'insurrection. Dès le 19 mai, il était arrêté et écroué au Dépôt par ordre de ses collègues, qui avaient acquis la preuve qu'il avait, en 1862, offert des services plus que douteux au gouvernement impérial (voir l'*Officiel de la Commune* du 21 mai).

Lors de l'incendie du Dépôt de la Préfecture de police, il réussit à s'évader avec les autres captifs et à se réfugier en Angleterre. Il en revint seulement dans le courant de 1872, sans se douter qu'il avait été condamné à mort, par contumace, par le 3e conseil de guerre. Il réussit à se placer comme concierge, rue de Rivoli, sous le pseudonyme de N.... et grâce aux modifications qu'il avait apportées dans sa physionomie, il vivait dans la sécurité la plus complète. Cette situation si prétentieuse se serait sans doute prolongée indéfiniment, si hier matin des agents, qui s'étaient présentés chez le sol-disant N..., n'avaient pu le saisir tranquillement dans la barbe. En se voyant découvert, Clément, qui apprenant le jugement rendu contre lui, Clément fut pris d'une telle émotion, qu'il laissa tomber son rasoir et se rendit sans faire aucune résistance. Il a été immédiatement écroué au Dépôt et mis à la disposition de l'autorité compétente

Au moment de son arrestation, Clément craignait, depuis plusieurs jours, d'être découvert et se disposait à partir très prochainement; il avait même préparé un billet qu'on a trouvé dans sa poche, et qu'il se proposait sans doute de faire insérer dans quelque journal. Ce billet était en cravon, contenait à peu près ceci : " Le citoyen E. L. Clément s'empresse de faire connaître à M. le préfet de police qu'il a quitté Paris le.... du courant, et qu'il est heureusement arrivé à l'étranger.

Le Collége Commercial de Dolbear

EST ouvert de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps : l'écriture, la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe de tenue de livres et d'écriture pour les dames. 6 déc—1an

Chandières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stanton.

APPARTENANT A MM. WOODS, TRATMAN & CO., Nouvelle-Orléans, seront en vente au Chantier, rue Gravier, entre Gravier et des ROCHES DE BOURBEAU, des meilleures marques.

R. P. LAVILLEBEUVER,
Manufacturier,
24 oct 1872 1an 104 St. rue Union.

Avis.

LES actionnaires de Southern Shoe Manufacturing Company" de la Nouvelle-Orléans sont priés de se présenter au bureau de GABRIEL PAGOAL, Président de la susmentionnée Manufacture de la compagnie, aux n.os 74 et 76 rue Poydras, pour leur payer dividende.

Nouvelle-Orléans, le 5 février 1873.

G. GABRIEL,
A. COCHE,
E. MARQUARE,
} Commissaires Liquidateurs.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CAMPBELL.....Directeur-Régisseur
Jeudi, 13 Mars 1873.
LES CHEVALIERS DU BROUILLARD,
Drame en 5 actes et 10 tableaux.
Les portes seront ouvertes à 6 1/2 heures. On commencera à 7 heures.
Samedi.—MATINÉE.
Dimanche—

"Un bon rire réjouit le cœur."
SEMAINE DE SENSATIONS.
LUNDI SOIR, 17 mars 1873.
LUNDI SOIR, 17 mars 1873.
LUNDI SOIR, 17 mars 1873.

AU THÉATRE NATIONAL.
AU THÉATRE NATIONAL.
AU THÉATRE NATIONAL.
Au coin des rues Bienville et Carondelet.
LES MARTINETTI-RAVEL.
LES MARTINETTI-RAVEL.
LES MARTINETTI-RAVEL.
Prestidigitateur.—Ventriloque.
SIX SOIRÉES ET MATINÉES.
SIX SOIRÉES ET MATINÉES.
SIX SOIRÉES ET MATINÉES.
UN BALLET-BOUQUETS VAN HAMME
LOUISE BILLON, première,
LOUISE BILLON, première,
LOUISE BILLON, première.
Les journaux de dimanche publieront le programme.
CAPT. GEO. T. SHAW,
13 mars—2f Directeur.

Académie de Musique.

Vendredi Soir, 14 Mars.
BÉNÉFICE OFFERT PAR LE PUBLIC
—A—
CAL WAGNER.
Grande Représentation de Nouveautés des Ménestrels.
13 mars—2f

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur..... D. BIDWELL.
Trésorier..... J. KITTREDGE.
Lundi, 10 mars 1873.
Engagement pour une semaine seulement.
Mercredi et Samedi.
Matinée des
MINSTRELS DE CAL WAGNER
qui auront l'honneur de paraître devant le public de cette ville du 17 au 22 courant entrées d'Etiopie, changement de programme à chaque représentation et comprenant des articles populaires et de talent, dont les plus distingués sont :
CAL WAGNER, TIM PRICE, BEN BROWN, JOHNNY BOOKER, comédiens.
CARFIELD et BOOKER, chanteurs et danseurs.
LE GRAND QUARTIER CALIFORNIEN
Composé des frères WELLING et de J. W. FREETH.
Aussi, CHARLES HAYWOOD,
La surprenante Prima Donna burlesque ; avec un Orchestre et un Band excellents.
Les places peuvent être retenues six jours à l'avance.
mars

Théâtre St-Charles.

Propriétaire..... BEN DE BAR
Derniers jours de l'engagement de
MLLE CARLOTTA LE CLERCQ.
Jeudi soir, 12 Mars,
MASKS AND FACES.
Vendredi—Bénéfice d'adieu de MLLE LE CLERCQ.
Samedi—Dernière Matinée LE CLERCQ.
Bénéfice d'adieu de MR. FITZGERALD.
Lundi—DONNICK MURRAY.
L'ouverture commence à 7 heures et demie.
13 mars

Théâtre des Variétés.

RETOUR DE
LAWRENCE BARRETT,
et de toute la Troupe Dramatique.
LUNDI, MARDI, MERCREDI, et MATINÉE, (Mercredi)
(MAN O'GILLIE.
Jeudi—DUKE'S MOTTO.
Vendredi—MERCHANT OF VENICE and POOR PILLICODDY.
Samedi, Matinée—DUKE'S MOTTO.
Samedi soir—JULES CÉSAR.
A Jeudi—"MOTTO" and "WONDER," dans pièces dans lesquelles LAWRENCE BARRETT joues.
9 mars

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 46 de la rue St-Charles,
EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seuls. Une fois par mois, les dames peuvent y venir, vient d'être publié ; cela rehausse les jouissances. Un Pass-Partout frais de port, le prix en est de 25 cents. S'adresser au Docteur M. Monte d'Antonio, No 46 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.
1f déc—1an

RAFFINERIE PELTON,

Aux Nos. 122 à 126 de la rue des Magasins.

SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en boucaults et en barils.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RÉGULIER, en barils, demi barils et bariliets.
GOLDEN SYRUP, NONPAREIL, DE LA LOUISIANE, en barils, demi barils et bariliets.
A vendre en lots au gré des acheteurs.
Nous signalons l'attention particulière du public, vu le bas prix du GOLDEN SYRUP, ainsi que du NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de sucre de la première ébullition, sans qu'il soit parfaitement mis par, mais et le meilleur Sirop de table.
1 mars—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI.....CONTI 91
Champion Costume Store of America.
VIENT de recevoir Les Costumes et Domino de toutes les dames pour Bals Masqués, Opéras, etc. etc.
Pour Princes, Duos, Comtes, Marquis, Pages, Reines, Reines, Princesses, etc. etc.
AINSI QUE
Zouaves, Chasseurs, Dragons, Démons, Singes Ours, le Grand Lucifer avec la suite
Mademoiselle Alabau, 91 Conti, vous fera, et les Costumes du "ROI CARNAVAL" et son Ministre, le Mardi-Gras passé.
Costumes de Fantaisie et Costumes de Bal à des prix très modérés.
Ne vous trompez pas de magasin.
91 Rue Conti 91
1er déc au 15 mars—1

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

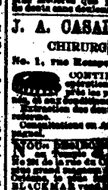

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

Il a consommation en main un stock complet d'installation, gobelets, etc.

Il se charge de rebrasser et rodrer les ustensiles et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. déc—1 an

M. E. —On Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
10 fév—1an

COBB, DOLHONDE & CO.,

COIN WALNUT ET THIRD, St. Louis, Mo.

COBB, DOLHONDE & CO.,

Au No. 96 de la rue des Magasins, Nlle-Orléans, La.
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
PROVISIONS, Farines, Whiskies, Cidre, Sucre, Toile d'emballage, Grains, Laine, Peaux.
Ils sollicitent les ordres et les consignations et font des avances sur les produits de l'Ouest et de Sud expédiés à leur adresse ou à celle de leurs amis de la Nlle-Orléans, de New York et de Liverpool. déc—1an

RESTAURANT VICTOR,

185.....RUE CANAL.....185
Entre Dauphine et Bourgogne.
A partir du 1er Février :
Dîners à $1 25.
Potage, viande piquée au choix, Dessert, Demi, plus demi bouteille de vin.
Déjeûners à 75 cts.
Viande froide au choix, Dessert, Demi, plus demi bouteille de vin.
Comme pour le dîner, le déjeûner rivalisera de bon goût et de propreté avec les meilleurs restaurants de la ville.
Vins de choix, Liqueurs, Fruits, Cheese, Bière, Ale, Porter, Cidre, Eau-de-Vie, Cognac, Rhum, Whiskey, Gin, Hollandais, Absinthe, Bitter, Vermouth, Menthe et Citronnelle.
Quinze particuliers.
Dîner de 50 cts par prix, toutes les consommations servies payable comptant. déc—3m

DENTISTES.

66 - - Rue Bienville - - 66
Enseigne Royale.
Le Dr. L. SUPERSON, Dentiste, étant non Chirurgien-Dentiste, reçoit ses Clientes depuis 4 heures du soir. Il donne à ses clientes, gratuitement, des boîtes de poudre et de pâte pour les dents, et se rend à domicile pour les dames qui ne peuvent changer de rue à cause de leurs enfants malades. Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

Révolution ! Révolution !
LES DENTS !
Prix ordinaire 50c.
LE DR. GEO. F. MALONEY, au N° 56 de la rue du Canal, près de la rue Carondelet, avec un cabinet d'opérations, a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux râteliers et garantit son travail. Les gens qui ont de dents usées doivent venir chez le Docteur Maloney.
déc—1an

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Rampart, Rencontre Canal.
CONTINUE A exécuter toutes les opérations dans l'art dentaire, à des prix modérés. Les personnes qui ont besoin de dents artificielles, en trouveront à un prix modéré. Il se rend à domicile, si on le désire.
Consultations en français, en français et en anglais.
déc—1an

NOTA. — Le Docteur Casadavant a pour spécialité de remplacer les dents artificielles de manière à ne pas se faire remarquer. Il a en main un stock complet de BLOCKLAND, et se rend à domicile, si on le désire. Les dents artificielles, qui ne se remarquent pas, sont vendues à un prix modéré. Il a pour spécialité de remplacer les dents artificielles de manière à ne pas se faire remarquer. Il a en main un stock complet de BLOCKLAND, et se rend à domicile, si on le désire. Les dents artificielles, qui ne se remarquent pas, sont vendues à un prix modéré. déc—1an

DIVERS.

TO ALL WHOM IT MAY CONCERN :

IN THE MATTER OF THE BOARD OF ADMINISTRATORS OF THE PUBLIC WORKS, etc.

Superior District Court, Parish of Orleans.

ON MOTION OF GEORGE A. SCHOLT, Attorney, it is ordered that the Board of Administrators of the Public Works, etc., be and they have, why the appointment roll of the report of the Public Improvements, Drainage, District of the city of New Orleans, comprised within the following limits, to wit : Commencing on the left bank of the river Mississippi, at the point of intersection of the Jackson Railroad, thence running back with Jackson's Canal ; thence running back with Bayou Bienvenue to the Bayou Bienvenue and Bayou Gentilly road ; thence along said Bayou Gentilly road to a distance of 16,104 feet ; thence in a straight line to a point, through a curved line of 30 feet distant from the Mississippi river ; thence along said line to the Jackson Railroad ; thence along said Jackson Railroad to the place of beginning, should not be confirmed and adjudged null and void, and be stricken from the roll of assessments, and be set aside.

Given under my hand, New Orleans, this 4th day of March, A. D. 1873.

JACOB HAWKINS, Judge.

A true copy :
A. M. Thompson, Deputy Clerk.

Dans l'affaire du Bureau des Administrateurs des travaux publics, etc., représentant l'ensemble du District de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier supérieur du District de la Nouvelle-Orléans.

Cour Supérieure de la Paroisse d'Orléans.

QUE pétition de Geo. S. Lapsley, avocat.—Il est ordonné que toutes les personnes que cela concerne, ou qui prétendent que cela les concerne, qui ont reçu la publication de cet ordre, qu'elles fassent valoir, si elles en ont—pour longueur de temps, depuis la publication de cet ordre, les limites du quartier du District de Drainage, tel qu'il est mentionné dans le rapport de la commission, qui le demandent. Le 4 Mars, Thos. H. Brandy a été nommé à la place de Jacob Hawkins, juge, qui a été nommé à la Cour de Kentucky, qui devant être adressée toutes les pétitions, ordonnances, etc., qui ont été.

T. H. DURANT, Président.
JOHN S. CAIN, Secrétaire.
FARRAR & DRIVER, Rue Carondelet.

Comme l'époque du contrat expirera (6 avril) le 1 avril, nous prions les propriétaires de vouloir nous envoyer leurs ordres immédiatement et nous rendre compte des dégâts que rencontrent de la multiplicité des ordres, et de ne pas laisser tout à la dernière heure, ce qui rendra impossible aux ordres et demandes des différents Bureaux de Drainage.

THOS. H. BRAMLETTE,
Agent de la Publication des Ordres de Kentucky,
à Louisville, Ky.

Dépositaire à
J. FRANK MOORE,
Au Bureau de Kentucky Commercial Agency,
22 fév—1m Entre Canal et Commerce.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVER et DEROS
No